

## Les organisations syndicales

**CFDT / CGT / FO / FSU SNUTEFE / SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES / UNSA**  
du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, secteur Travail Emploi Formation  
Professionnelle

**Lettre ouverte à**

**Monsieur Xavier Bertrand**  
**Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé**  
**127 rue de Grenelle**  
**75700 Paris**

Le 09/09/2011

Monsieur le Ministre,

Nous avons lu avec attention la lettre que vous nous avez adressée le 25 juillet 2011.

Vos propositions font suite à la mobilisation, des agents des services, notamment par la grève le 28 juin 2011, autour d'une plate-forme revendicative précise exigeant l'arrêt des politiques de démantèlement du service public. Lors du CTPM du 11 juillet 2011, les organisations syndicales vous avaient interpellé pour répondre aux exigences portées. Force est de constater que votre lettre s'abstient d'y répondre, notamment en matière de conditions de travail et d'évolution professionnelle, renforcé par le contexte actuel de crise économique et sociale.

Sur les points que vous abordez, nos organisations tiennent à vous apporter les éléments suivants :

- **Recrutement d'agents de catégorie C pour le secteur Travail Emploi par voie de concours en 2012 :**

Nous nous félicitons de l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents de catégorie C mais force est de constater que le nombre de postes susceptibles d'être ouvert (de 30 à 40) est largement en deçà des besoins du secteur Travail Emploi. Ce que vous proposez est une goutte d'eau et nous vous demandons de bien vouloir revoir les chiffres en augmentant sensiblement le nombre de postes.

- **Contrôleurs du travail :**

Vous soumettez à notre appréciation deux propositions. Si nous rejetons d'emblée la première (statut d'emploi pour certains contrôleurs en section), la deuxième nous apparaît comme une possibilité d'ouverture de discussions.

En effet nos organisations bloqueront par tous moyens à leur disposition la mise en place d'un statut d'emploi qui sous couvert de « reconnaître la spécificité de certains emplois occupés par des contrôleurs du travail en section » instaurerait de fait une véritable discrimination entre contrôleurs en section et hors section. Notre revendication n'a jamais été la création d'un statut d'emploi quelle que soit la catégorie concernée. Nous voulons donc la revalorisation de tous les contrôleurs du travail.

Votre seconde proposition, soit la « création d'un statut spécifique de type B+ », retient notre attention dans la mesure où elle viserait une véritable revalorisation indiciaire.

Cependant, nous vous rappelons que les contrôleurs du travail réunis en assemblées générales les 6 mai 2010 et 20 janvier 2011 ont voté pour que leur grille de rémunérations soit

équivalente à celle des A type ; en tant qu'organisations syndicales, nous sommes en charge de vous le repréciser.

Aussi nous attendons vos propositions écrites sur le sujet ainsi que l'état des échanges déjà engagés avec vos collègues de la Fonction Publique et du Ministère du Budget

Nous espérons vivement que vous êtes dès à présent en mesure de nous transmettre vos propositions détaillées à partir desquelles pourraient s'ouvrir, enfin, de véritables négociations pour le maintien du statut particulier du corps des contrôleurs du travail, une véritable revalorisation indiciaire et la non entrée dans le NES des contrôleurs du travail.

- **Concernant vos propositions sur la mobilité, nos organisations syndicales portent à votre attention les points suivants :**

- 1 Compte mobilité pour les corps de l'inspection du travail qui tiendrait compte de l'ancienneté dans la mobilité effective tout au long de la carrière :

Comme les organisations syndicales vous l'ont indiqué dès votre annonce en CTPM, nous réservons nos avis jusqu'à la réception de précisions concrètes de la part de vos services et notamment de la DAGEMO.

- 2 D'une Indemnité de mobilité (projet qui concerne particulièrement les agents de catégorie C) :

Nos organisations sont très réservées -voire opposées- à ce type de projet qui consiste à rémunérer-les mutations.

La seule proposition d'une indemnité pour la catégorie C ne résoudra pas le problème de sous-effectif de cette catégorie ni le carcan des effectifs régionaux de référence qui, en l'absence de recrutements en nombre suffisant en réponse aux besoins exprimés dans les services, remet en cause le droit à mutation de nos collègues.

Les organisations syndicales réaffirment que seuls des recrutements en nombre suffisant sont à même d'assurer d'une part le fonctionnement normal de notre service public d'autre part de permettre aux agents qui le souhaitent d'exercer leur droit à mutation.

- **Qualité du dialogue social**

Vous avez trouvé nos échanges de haute qualité et avez annoncé que tout serait mis en œuvre du côté de l'administration pour aboutir à un dialogue social de qualité.

Dans ce cadre, nous prenons acte que votre première mesure de l'été a été d'organiser le départ de M. Allaire. Cependant, nous avons les plus grandes craintes quant à l'amélioration effective de l'organisation de ce dialogue. En effet, comme avant, c'est au pas de charge qu'un CTC, un CTPM, un CHSM et un CHSC sont convoqués pour septembre et le tout sur 8 jours !

Autant de réunions dans des délais aussi courts ne peuvent être suffisamment préparées et ne participent donc pas à ce dialogue social que vous voulez « de qualité ». Cela constitue autant de démentis de cette annonce !

Aussi, sans engagements écrits de votre part sur un projet détaillé sur l'ensemble de ces points, nous ne pouvons donner de blanc-seing à ce qui demeure aujourd'hui une simple déclaration d'intention lancée en CTPM. En conséquence nous attendons, avec impatience, vos propositions écrites et précises permettant l'engagement de réelles négociations sur ces différents thèmes ainsi que des actes conformes aux déclarations pour que s'instaure un climat de confiance indispensable à toute négociation entre partenaires de bonne foi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Pour l'intersyndicale  
S. Mathon

